



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



# **SUBVENTION PREVENTION TPE REGIONALE**

## **CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION**

### **TPE MAISONS INDIVIDUELLES**

***Vous envisagez d'investir dans des équipements de travail pour améliorer la sécurité et les conditions de travail de vos salariés.***

***Vous êtes une entreprise du BTP de la région Auvergne cotisant au régime général dont l'effectif national est de 1 à 49 salariés.***

***La Carsat Auvergne s'engage à vos côtés pour vous apporter aide financière et conseils dans la limite de ses disponibilités budgétaires.***

-

**Aide financière valable du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 15 novembre 2020  
Date limite des réservations : 30 septembre 2020**

Édition septembre 2019

# Objectifs de prévention

Réduire les risques auxquels sont exposés les salariés du régime général et en particulier ceux des entreprises travaillant sur les chantiers de maisons individuelles :

- améliorer la prévention des chutes de hauteur et de plain pied ;
- réduire les manutentions manuelles.

## Actions financées

### Acquisition de matériel neuf permettant de réduire les risques de chute sur les chantiers :

- Protections périphériques tous types (plaquées/grimpantes/autoportées) + paniers de stockage
- Garde-corps (type potelets/pince-dalles + lisses ou grilles de protections) + paniers de stockage
- Garde-corps de protection de baies + paniers de stockage
- Pincés de coffrage de rive avec support pour potelets avec potelet + lisse + paniers de stockage
- Plateformes Individuelles Roulantes (PIR et PIRL)
- Plateformes roulantes (selon la norme NFP 93-520)
- Panier nacelle de couvreur
- Monte échelle latéral pour fourgon

### Acquisition d'équipement et engin de chantier neufs permettant de réduire les manutentions manuelles :

- Monte-matériaux
- Machine à projeter avec système d'aspiration/d'abattage des poussières
- Godets malaxeurs
- Accessoires : fléchettes, potences, treuils, palan, paniers de manutention
- Ligatureurs d'armatures automatiques
- Diabes électriques
- Rampes de chargement (option requise pour diable ou brouette)
- Brouettes électriques / mini dumper
- Grue sur remorque et grue araignée avec nacelle en option
- Ponceuse à bras adaptable sur chariot roulant

Tous les matériels couverts par une recommandation CNAM nécessitant une formation ne seront pris en compte que si l'entreprise dispose ou fait former un ou des salariés aux exigences de cette recommandation. Les matériels concernés sont :

matériel	Type de Caces® jusqu'au 31/12/2019	Type de Caces® à compter du 01/01/2020
Panier nacelle de couvreur	CACES® R372m Cat.9 R386 catégorie 1B	R482 cat.F R486 catégorie 1B
Mini dumper	R372m Cat.1	R482 cat.A
Grue sur remorque ou grue araignée	CACES® R383m Cat.1 ou 2	R483 cat.B
Option nacelle	R386 Cat.1B	R486 cat.B

## Bénéficiaires

Les entreprises du BTP (CTN B) éligibles sont celles dépendant des codes-risque :  
451AA, 452BE, 452JD, 453AF, 454CE et 454LE,  
dont l'effectif global selon le n° SIREN est compris **entre 1 et 49 salariés**.

## Montants

Seuls les investissements permettant un montant de subvention **minimum de 1 000 € seront pris en compte**.

Subvention de l'investissement suivant l'action engagée :

Désignation	Nb	% maxi accordé
<b>Réduction des risques de chutes de hauteur</b>		
Protections périphériques tous types (plaquées/ grimpantes/autoportées) + paniers de stockage	50 ml mini	40%
Garde-corps (type potelets/pince-dalles + lisses ou grille de protections) + paniers de stockage	20 u mini	40%
Garde-corps de protection de baies + paniers de stockage	10 u mini	40%
Pince de coffrage de rive avec support pour potelet avec potelet + lisse + paniers de stockage	20 u mini	40%
Plateforme Individuelle Roulante (PIR et PIRL)	2 u mini	30%
Plateforme roulante (selon la norme NFP 93-520)	1 u mini	30%
Panier nacelle de couvreur	1u	20%
Monte échelle latéral pour fourgon	1 u mini	40%

## Réduction des manutentions manuelles

Godet malaxeur	1 u	30%
Accessoires : fléchette, potence, treuil, palan, panier de manutention	2 u	30%
Grue sur remorque / grue araignée avec nacelle en option	1 u	20%
Ligatureur d'armatures automatique	2 u mini	40%
Monte-matériaux	1 u	30%
Brouette électrique / mini dumper	1 u	20%
Diable électrique	1 u	30%
Rampe de chargement (option requise pour diable ou brouette)	2 u mini	40%
Machine à projeter avec système d'aspiration/d'abattage des poussières	1 u	20%
Ponceuse à bras équipée d'un chariot roulant et d'un système d'aspiration des poussières.	1 u	30%

Il est possible d'acquérir plusieurs types de matériel.

## Versement

Les justificatifs à fournir sont :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>une attestation URSSAF</b> indiquant que l'entreprise est à jour de ses cotisations au moment du paiement au titre de ses établissements implantés dans la région Auvergne,</li> <li>• <b>un relevé d'identité bancaire (RIB original)</b> au nom de l'Entreprise,</li> <li>• <b>la dernière facture datant de moins d'un an</b> du service de Santé au Travail auquel l'établissement adhère,</li> <li>• <b>une attestation sur l'honneur concernant la mise à jour du Document unique,</b></li> <li>• <b>un duplicata ou une copie certifiée conforme</b> de la ou les <b>facture(s) acquittée(s)</b> concernant l'investissement concerné,</li> </ul>	Dispositions générales
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Copie(s) de la déclaration CE de conformité du (des) matériel(s)</b></li> <li>• <b>la ou les copie(s) de(s) attestation(s) de formation afférente(s) à chaque matériel acheté selon les recommandations CNAM.</b></li> </ul>	Dispositions spécifiques

Date limite de présentation des justificatifs : **15 novembre 2020**

## TPE MAISONS INDIVIDUELLES

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse e-mail :

Siret :

Code risque : 451 AA

452 BE

452 JD

453 AF

454 CE

454 LE

Effectif total de l'établissement (SIRET) :

Effectif total de l'entreprise (SIREN) :

Prénom :

Nom :

Fonction (\*) :

Mon Service interentreprises de Santé au Travail m'a proposé de bénéficier de votre subvention prévention TPE :

OUI

NON

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'attribution et de celles de l'aide « **TPE maisons individuelles** » et les accepte. Je souhaite en faire bénéficier mon entreprise.

Je vous adresse les documents nécessaires pour la réservation de mon aide

copie du (des) devis ou bon(s) de commande détaillé(s)

attestation sur l'honneur de réservation.

Fait à .....le...../...../20...

Signature obligatoire (\*) et cachet de l'entreprise

*(\*) Demande de réservation obligatoirement signée par l'un des représentants légaux de l'établissement*

## TPE MAISONS INDIVIDUELLES

Raison sociale :

Siret :

Code risque :	451 AA	453 AF
	452 BE	454 CE
	452 JD	454 LE

Effectif total de l'établissement (SIRET) :

Effectif total de l'entreprise (SIREN) :

Je soussigné(é)

Prénom :

Nom :

Fonction (\*) :

déclare sur l'honneur (toute fausse déclaration est passible de sanctions et du non-paiement de l'aide ou du remboursement de l'aide accordée) :

- ✓ Que le Document Unique de mon entreprise a été mis à jour le.....et qu'il est mis à disposition du service prévention de la Carsat Auvergne, Pour rappel, ce document peut être réalisé en utilisant les outils d'aide préconisés par l'Assurance Maladie \_ Risques Professionnels (OIRA, outils OPPBTP,...)
- ✓ Que - le cas échéant – les institutions représentatives du personnel de mon établissement ont été informées de la démarche engagée pour bénéficier de cette aide financière,
- ✓ Que mon entreprise est à jour de ses cotisations URSSAF,
- ✓ Que mon entreprise adhère à un Service interentreprises de Santé au Travail nommé :.....
- ✓ Qu'au moins un salarié, ou moi-même, soit formé selon les recommandations de la CNAM dans le cas de l'utilisation d'un matériel soumis à recommandation,
- ✓ Que mon entreprise ne bénéficie pas d'un financement de l'OPPBTP ou d'un autre partenaire public pour le même projet d'investissement,
- ✓ Ne pas avoir recours comme mode de financement au leasing, au crédit-bail et à la location longue durée.

Fait à .....le...../...../20...

Signature obligatoire (\*) et cachet de l'entreprise

*(\*) Demande de réservation obligatoirement signée par l'un des représentants légaux de l'établissement*

# Attestation sur l'honneur de la mise à jour du document unique suite à l'investissement réalisé (à fournir avec le duplicata ou la copie de la facture)

## TPE MAISONS INDIVIDUELLES

Raison sociale :

Siret :

Je soussigné(é)

Prénom :

Nom :

Fonction (\*) :

Déclare sur l'honneur :

- ✓ Que le Document Unique de mon entreprise a été mis à jour le ..... suite à l'investissement réalisé dans le cadre de l'aide financière de la Carsat Auvergne et qu'il est mis à disposition de son service prévention,

Fait à .....le...../...../20...

Signature obligatoire (\*) et cachet de l'entreprise

*(\*) Demande de réservation obligatoirement signée par l'un des représentants légaux de l'établissement*



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



# **SUBVENTION PREVENTION TPE REGIONALE**

**(arrêté du 9 décembre 2010 relatif aux incitations financières)**

## **CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION**

***Vous envisagez d'investir dans des équipements de travail, de la formation et des études pour améliorer la sécurité et les conditions de travail de vos salariés.***

***La Carsat Auvergne s'engage à vos côtés pour vous apporter aide financière et conseils dans la limite de ses disponibilités budgétaires.***



## Critères administratifs

- L'effectif global de l'entreprise selon le n° SIREN, est compris **entre 1 et maximum 49 salariés. Un seuil inférieur peut être défini suivant l'aide financière.**
- L'établissement est installé dans la région Auvergne.
- L'entreprise est à jour de ses cotisations au titre de ses établissements implantés dans la circonscription de la Carsat Auvergne au moment du paiement.
- Le Document Unique de l'établissement est à jour et à disposition de la caisse si celle-ci demande à le consulter.
- Les équipements achetés doivent être neufs, conformes aux normes en vigueur, porter un marquage CE et être propriété intégrale de l'entreprise.
- Les instances représentatives du personnel (si elles existent) seront informées de cette démarche.
- L'établissement adhère à un Service interentreprises de Santé au Travail.

## Critères d'exclusion

Sont exclues du présent dispositif de subvention prévention TPE les entreprises :

- ayant signé un contrat de prévention avec la caisse, en cours ou transformé en subvention depuis moins de 2 ans.
- sous injonction ou sous majoration de leur taux de cotisation (y compris faute inexcusable) quelle que soit la nature du risque dès initiation de l'investissement par l'entreprise jusqu'à la date de versement de l'aide financière (toute injonction annule également une convention en cours).
- ayant recours comme **mode de financement au leasing, au crédit-bail et à la location longue durée.**

En cas de réponse défavorable, l'entreprise recevra une réponse motivée de la part de la Carsat Auvergne.

## Réservation de l'aide

**L'entreprise volontaire doit impérativement réserver l'aide.**

Pour cela, elle envoie par **lettre recommandée** à la Carsat Auvergne son « dossier de réservation » propre à chaque aide dûment rempli et accompagné de :

1. d'une attestation sur l'honneur (modèle associé à chaque aide),
2. du ou des devis détaillé(s) des équipements ou prestations pouvant être subventionnées, voire de la copie du /des bons de commande détaillé(s) (le ou les bons de commande étant postérieur(s) à la date d'entrée en vigueur de l'aide).

**Le dossier dûment complété est à adresser à :**

**CARSAT AUVERGNE**  
**Département des Risques Professionnels**  
**5 rue Entre les Deux Villes**  
**63036 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9**

**Pour plus de renseignements : Tél 04.73.42.70.19**

**[www.carsat-auvergne.fr](http://www.carsat-auvergne.fr)**

A réception du dossier complet de réservation, la Carsat Auvergne répond dans un **délai maximum de deux mois**. Ce courrier est adressé en recommandé, avec une **référence identifiant cette réservation**.

A réception du courrier d'accord, l'entreprise dispose de **deux mois** pour envoyer par lettre recommandée une **copie du bon de commande détaillé et conforme au devis** pour que sa réservation soit considérée comme **définitive**. La référence de réservation doit être mentionnée dans ce courrier, selon la disponibilité des budgets alloués.

Si l'entreprise n'envoie pas le bon de commande dans les deux mois, elle recevra une réponse défavorable de la Carsat Auvergne au motif de non-présentation du bon de commande.

Si la copie du bon de commande détaillé a été adressée lors de l'envoi du « dossier de réservation », l'accusé de réception favorable de la Carsat Auvergne vaut réservation définitive.

## Conditions de versement d'une aide financière

Le versement de l'aide s'effectue **en une fois** après réception et vérification par la Carsat Auvergne des pièces justificatives suivantes :

- **une attestation URSSAF** indiquant que l'entreprise est à jour de ses cotisations au moment du paiement au titre de ses établissements implantés dans la région Auvergne,
- **un relevé d'identité bancaire (RIB original)** au nom de l'Entreprise,
- **la dernière facture datant de moins d'un an** du service de Santé au Travail auquel l'établissement adhère,
- **une attestation sur l'honneur** concernant **la mise à jour du Document unique suite à l'investissement réalisé**,
- **un duplicata ou une copie certifiée conforme** de la ou les **facture(s) acquittée(s)** concernant l'investissement concerné,
- **tout autre document éventuel** noté de façon explicite dans l'aide financière concernée.

La caisse se réserve le droit de vérifier le matériel subventionné dans l'établissement.

La date de toute facture faisant partie des pièces justificatives doit **être comprise dans la date de validité de l'offre**.

L'envoi des documents nécessaires au versement de l'aide doit s'effectuer par courrier recommandé avant la date fixée pour chaque aide financière.

## Montants et cumul

Chaque programme de subvention prévention TPE est règlementairement plafonné à 25 000 €.

Une même entreprise peut être éligible à un maximum de 3 programmes d'aide financière simultanément et/ou successivement sur la période 2018-2022.

Sauf disposition contraire du programme d'aide financière, une entreprise peut bénéficier du même programme pour des investissements différents à concurrence du plafond défini dans l'aide ou des 25 000 €.

## Clause de résiliation

Si les justificatifs nécessaires au versement de l'aide ne sont pas fournis avant la date fixée dans l'aide financière concernée, l'entreprise ne peut plus prétendre au versement de cette aide et ce, même si la réservation avait été acceptée.

## Responsabilité

La Caisse s'engage à aider financièrement l'établissement dans les conditions stipulées ci-dessus, sans qu'il puisse toutefois en résulter une quelconque mise en cause de sa responsabilité, l'établissement assumant seul les conséquences de toute nature de ses investissements et ses actions en matière de prévention.

## Lutte contre les fraudes

Dans le cadre de la politique de la lutte contre les fraudes, le présent dossier est susceptible d'être contrôlé par des visites sur site par les ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité qui exigeront de voir le matériel ou l'équipement subventionné ainsi que les justificatifs originaux.

Si ce matériel ou équipement est non monté, non installé, s'il n'est pas visible ; si les prestations n'ont pas été réalisées, ou si les déclarations sur l'honneur se révélaient erronées (par exemple le DUER non mis à jour), la Carsat Auvergne demandera par voie de contentieux le **remboursement de la totalité de l'aide financière accordée**.

Ces contrôles s'exerceront pendant **un an** à compter de la date de paiement.

Les fournisseurs pourront aussi être interrogés.

## Litiges

En cas de litiges, le dossier sera porté devant le tribunal compétent.